

de faits, véritable essai sur les métiers, les techniques, les mœurs et les procédés locaux. Ces précieux registres de notre bibliothèque de Compiègne appellent une édition scientifique.

A côté des dépôts publics, il ne faut pas négliger les minutiers des notaires : baux, contrats, testaments et inventaires, sources précieuses pour la connaissance de la vie d'autrefois.

L'exemple de Beauvais, où les minutiers ont été détruits lors de l'incendie de la ville en 1940, rend impérieuse la publication du plus grand nombre possible de ces documents notariés.

De tous les minutiers beauvaisins, il ne reste que les deux volumes de documents très importants sur les artistes et la vie économique au XVI<sup>e</sup> siècle publiés naguère par le Dr Leblond et notre collègue Jean Tremblot.

Les correspondances privées, trop souvent détruites après le décès du destinataire qui les conserva, les vieilles factures, les plus humbles papiers peuvent renseigner d'une manière précieuse celui qui veut bien les interroger.

— M. FONTAINE poursuit la lecture de son étude sur les seigneurs de la Tournelle, prévosts de Saint-Just-en-Chaussée et termine par le testament d'Anne Gobelin, épouse de Charles des Tournelles, seigneur de Plainville.

— M. de VALROGER fait le récit de la vision de Charles le Chauve d'après les vieilles chroniques carolingiennes.

Puis il en fait une savante critique tendant à démontrer que ni chronologiquement, ni généalogiquement cette vision, dite de Charles le Chauve, ne peut s'appliquer au fondateur de l'Abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, mais à Charles le Gros, fils de Louis le Germanique.

!\*

\*\*

Avant la séance, M. Tenailon, conservateur du Musée Vivenel avait fait à nos collègues la présentation des collections Surmay, exposées dans une salle de ce musée.

### Séance du 20 Janvier 1944

Présidence de M. TENAILLON, président.

*Excusés* : MM. le chanoine Delvigne, abbé Altmayer, Delaidde, Hémerly, Martin, Philippot, Robiquet.

*Membres présents* : 45.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Après une brève allocution du Président, la parole est donnée au Secrétaire-Adjoint pour faire le compte rendu de l'activité